

discours de M. Poyouy-Quartier de la protection attendit du Gouvernement un retour pur et simple au système qu'ils défendaient. Il ressortit en outre du langage de l'honorable M. Brame, qu'il demandait un retour à l'échelle mobile. (Interjections.)

Je ne dirai rien de l'échelle mobile. Je rappelle seulement qu'en 1861, la Chambre a voté, à la presque unanimité de ses membres, la suppression de cette monstrueuse chose. Si le Gouvernement voulait la rétablir, il trouverait dans toutes les contrées agricoles des résistances considérables. (Oui ! oui !) Ainsi n'en parlons pas.

On vous a dit sur les souffrances de l'agriculture bien des choses inexactes. Assurément, il est des industries qui souffrent ; mais pas autant qu'on l'affirme. Ainsi, à entendre les plaintes concernant l'industrie textile, la situation serait intolérable; les établissements seraient ruinés. A ces allégations, j'oppose un fait dont je garantis l'exactitude ; il y a quinze jours, un grand établissement de filature, qui occupait quarante cinq mille broches, a brûlé à Melun. L'établissement était assuré, c'était une occasion naturelle pour l'industriel de se tenir tranquille. Or, trois jours après l'incendie, il commandait la reconstruction de son établissement. L'industrie des cotons n'est donc pas aussi malade qu'on l'a dit.

M. Thiers. Je demande la parole. M. Poyouy-Quartier. Je la demande aussi. M. Auguste Chevalier. Je ne crois pas à cette déresse, à ces excès de malheur. Je tiens d'un grand filateur qui mérite toute confiance l'aveu suivant : c'est que tous les filateurs qui n'ont pas spéculé sur les cotons ont fait de bonnes affaires. (Mouvements divers.)

M. Poyouy-Quartier. Voulez-vous payer leurs dettes ? (Bruit.) M. Auguste Chevalier. Je ne payerai pas les vôtres. M. Poyouy-Quartier, parce vous n'en avez pas. (On rit.) Quand on juge la question avec calme, sans passion, et sans chercher à gêner le Gouvernement dans les élections prochaines... (Vives réclamations.)

M. Jules Brame. Je proteste contre ces paroles. M. le Président Schneider. Nous discutons. Il est naturel que les opinions soient contradictoires, mais il n'est pas convenable de les interpréter dans un sens blessant. J'engage l'orateur à éviter surtout les allusions trop personnelles. (Très bien ! très bien !)

M. Auguste Chevalier. Lorsqu'on se rend compte de la crise qui règne dans toute l'Europe et qui l'oblige de dépenser en 1866 et en 1867 de 4 à 5 milliards, il est facile de comprendre que ceux qui songent avant tout à manger ne songent pas à acheter les objets de luxe ou même les produits manufacturés qui ne leur sont pas indispensables.

On prétend que les traités de commerce ont ruiné notre industrie. En étudiant avec soin les chiffres de nos importations et de nos exportations, il est facile de voir qu'il n'en est rien et que l'industrie française ne s'est jamais trouvée dans une meilleure situation. (Bruit. — Mouvements divers.)

M. le baron de Lésperut. Que l'on fasse une enquête parlementaire, la seule raisonnable, la seule sensée, et l'on saura la vérité. M. Auguste Chevalier. Si l'on prend la moyenne quinquennale d'exportation de 1861 à 1866, on trouve 250 millions d'augmentation pour chacune de ces années. Il est vrai que 1867 paraît être en perte de 200 millions ; mais ce n'est là qu'une apparence. Quand on examine les états de douane, on arrive à ceci : pour les bestiaux, qui ne sont pas précisément une industrie manufacturière (On rit), on constate une diminution de 12 millions ; pour les soieries, une diminution de 40 millions, et pourtant les soieries ne se plaignent pas... (Réclamations sur plusieurs bancs.)

Les industriels de Lyon n'ont jamais réclamé ; ils soutiennent une lutte virile, bien qu'ils aient subi une crise plus forte, plus terrible que toutes les autres industries. La production des cocons, qui en 1854 était de 26 millions de kilogrammes, n'a été en 1866 que de 4 millions, et elle est presque anéantie. (C'est vrai !)

Quant au blé, au lieu d'en exporter, ou a dû en introduire pour 122 millions, car il y avait disette, la récolte ayant été mauvaise. Ainsi, pour les produits non manufacturés seulement, la diminution a été de 225 millions. Cette diminution n'a pas porté sur l'industrie manufacturière, et on peut dire que, même en 1867, il n'y a pas eu décroissance dans la prospérité. La moyenne quinquennale d'exportation, de 1852 à 1856, a été de 1,500 millions ; de 1856 à 1861, de 2 milliards ; de 1862 à 1866, de 2,800,000,000 ; donc nous avons 800 millions d'augmentation depuis 1862.

M. Thiers. C'est un erreur ! M. Auguste Chevalier. Nous discutons les chiffres que vous produirez. Jusque-là, je maintiens les miens. En 1859, notre commerce général était de 5 milliards 400 millions, et, en 1866, il était de 8 milliards 420 millions. Notre commerce spécial, qui était de 4 milliards en 1859, était, en 1866, de près de 6 milliards. Voilà comment le traité de commerce nous a ruinés ! Je suis libre-échangiste par conviction, et j'espère, j'affirme même qu'avant vingt ans l'Europe entière n'aura plus de traités de commerce, parce qu'elle aura la liberté commerciale la plus entière. (Exclamations sur quelques bancs.)

M. Jules Brame. Il fallait attendre vingt ans alors avant de faire ce traité. (Bruit.) M. Auguste Chevalier. Que M. Brame

me permette de dire : dans le discours qu'il vient de prononcer et que j'ai suivi avec attention, il n'a fait, sauf quelques variantes, que répéter ce que l'honorable M. Poyouy-Quartier nous avait dit en 1862. La marine est ruinée.

M. Poyouy-Quartier. C'est vrai ! M. Brame. Elle le déclare elle-même. M. le ministre du commerce. Demandez donc à Marseille. M. Auguste Chevalier. Tout est ruiné, écrivait alors M. Poyouy-Quartier, la marine, l'agriculture, le commerce ! M. Brame a répété les mêmes prophéties ; et il nous a dit ensuite que la prospérité renaitrait avec la protection. Eh bien, messieurs, savez-vous quel était l'état de nos ouvriers sous le régime si préconisé de la protection ? Lisez seulement ce qu'un honnête homme, le docteur Villermé, écrivait en 1840 sur les logements des ouvriers à Lille, sur la fameuse rue des Etaques, sur ces caves dont une seule ouverture formait à la fois la porte et la fenêtre, sur ces sales grabats où s'entassaient des individus des deux sexes et d'âge différent.

M. Jules Brame. Concluez ! M. Auguste Chevalier. Je conclus que les ouvriers étaient plus malheureux à cette époque-là qu'aujourd'hui. M. Jules Brame. La rue des Etaques existé encore, on n'y a rien changé ; il est vrai qu'on a bâti des monuments qui ont coûté des millions.

M. le ministre du commerce. M. Brame conteste-t-il que les ouvriers soient généralement aujourd'hui mieux logés ? N'y a-t-il pas eu à cet égard une amélioration considérable ? M. le baron de Lésperut. Ce ne sont pas les traités de commerce qui ont amené cette amélioration, c'est le régime de la protection qui l'a rendu possible.

M. Auguste Chevalier. J'ai parlé du livre de M. Villermé ; n'est-ce pas juste aussi de rappeler le célèbre rapport que M. Bianchi adressait en 1848 à l'Académie des sciences sur la situation des ouvriers ? Avec quels accents ce savant et grand homme de bien demandait la réforme urgente de cette situation, au nom de la pudeur et de l'humanité ; et combien était effrayant le tableau qu'il faisait de ces demeures pestilentielles des travailleurs dans les rues dont le nom même signalait toute l'horreur : rue de la Bassesse, impasse du Cloaque, etc., etc.

M. Granier de Cassagnac. Nous n'avons pas un seul paysan aussi malheureux aujourd'hui. M. Auguste Chevalier. Passons à Lille qui se plaint toujours. Plusieurs membres. C'est assez là-dessus !

M. Emile Ollivier. C'est la question. M. Auguste Chevalier. Maintenant, il est juste de dire que, depuis l'avènement du Gouvernement actuel, des améliorations ont eu lieu... M. Garnier-Pagès. Depuis 1848 ! M. Auguste Chevalier. Et que l'on ne retrouverait plus les horreurs dont j'ai abrégé le récit.

A toutes les époques, d'ailleurs, ou des procédés nouveaux se sont produits, ou des industries nouvelles se sont créées et ont fait craindre aux manufacturiers une concurrence, les plaintes n'ont-elles pas été les mêmes ? Lorsqu'on voulut permettre en France l'entrée des toiles peintes, les privilégiés ne virent-ils pas dans cette mesure une violation de toutes les lois, l'anéantissement du commerce et de l'industrie ?

Un membre. En quelle année ? M. Auguste Chevalier. C'est sous Louis XIV, ou au commencement de Louis XV. (Bruit divers.) C'était, on le voit, comme aujourd'hui, (On rit.) Rouen faisait valoir la prospérité de ses manufacturiers de cotonnades et redoutait, si on permettait l'entrée des toiles peintes, les plus grands malheurs pour ses habitants : les femmes, les enfants, les vieillards pleuraient de misère ; les terres en friche, et la Normandie, cette belle et riche province, devenue déserte ! (Mouvements divers.)

M. Thiers. Ce n'est pas la question. M. Auguste Chevalier. En 1851, l'honorable M. Thiers a tenu un langage presque identique à celui que je cite, à propos de l'abolition du droit sur les laines. Il a déclaré que tout homme de bon sens fremirait si on abolissait le droit de 52 0/0. M. Thiers. Je n'ai rien dit de semblable.

M. le ministre du commerce. C'est au Ministre. M. Auguste Chevalier. Je continue ; La ville de Tours montrait les députés de tout le royaume gemissant ; Reims, — qui aujourd'hui ne veut pas de protection, — présentait une requête signée de cinquante marchands, qui déclaraient qu'on voulait leur ôter leur pain ; Lyon protestait contre un projet qui répandait la terreur dans tout le pays ; Paris apportait ses doléances sur les marches du trône que le commerce arrosait de ses larmes ; Amiens voyait toutes les manufactures du royaume anéanties... Je n'irai pas plus loin. Vous voyez le style. Nos adversaires ne sont pas à cette hauteur, je le reconnais.

Plusieurs membres. L'autre ? M. Auguste Chevalier. J'ai pris ces citations dans le traité d'économie politique, de M. Droz. Quand on parle des hommes qui sont partisans de la liberté commerciale, on les traite assez durement. On leur dirait presque des injures. Ce sont des communistes, des révolutionnaires. Eh bien ! il faut savoir pourquoi ces hommes, — nombreux aujourd'hui, — partagent la doctrine de la liberté commerciale.

Jusqu'en 1763, en France, en Angleterre, dans toute l'Europe, on n'avait sur le commerce que des idées ridicules. Un grand philosophe, Quesnay, et M. de Gournay, cherchèrent en France à se pénétrer des lois de la nature. On appela leur école celle des physiocrates. Ils arrivèrent, après des travaux considérables, à ce principe qu'il y avait une chose à faire pour le commerce, c'était de lui donner la liberté. Ce fut M. de Gournay qui inventa le mot d'ordre : « tant mieux dépensé et qu'est-ce que ça fait ? laissez faire, laissez passer, est-à-dire liberté et anéantissement des barrières. » Le plus illustre de leurs élèves fut Turgot, et je ne reconnais à personne le droit de se dire supérieur à Turgot. (Adhésion sur plusieurs bancs.)

En Angleterre, à la même époque, un homme qui avait professé la philosophie à Edimbourg, Adam Smith, s'enferma et restait cinq ans oublié de tout le monde. En 1776, il se révélait en publiant son livre de la richesse des nations. Ces travaux modifièrent les idées économiques et Turgot mit en pratique les principes nouveaux en faisant signer à Louis XVI un édit qui proclamait la liberté commerciale des grains. Plus tard, il abolit les maîtrises et les jurandes qui paralysaient l'industrie, et mérita que Voltaire dit de lui : « Ce ministre fait tant de bien qu'il acrat tout le monde contre lui. » Il tomba en effet peu de temps après.

Ces principes inspirèrent en 1786 le traité de commerce avec l'Angleterre, dont M. Brame a dit que c'était une calamité publique. Je voudrais savoir comment ce traité fut une calamité. Le traité de 1786 fut au contraire très-avantageux pour la France, où l'on en était encore au rouet pour filer, tandis que l'Angleterre avait déjà des machines à vapeur et à filer. Il eut pour nous cet avantage de rétablir les choses que le traité de Métréna avait détruites, car en vertu de ce traité, les vins de Portugal jouissaient d'un traitement différentiel de 30 0/0 au détriment des vins français.

Cela est si vrai qu'il souleva des orages dans le Parlement anglais. Fox et Burke firent entendre, à cette occasion, de violentes protestations. Pour les hommes qui ont au cœur l'amour de leur pays et de sa dignité, la liberté commerciale se recommandait à un point de vue tout particulier. Elle est, en effet, la conséquence obligée de ce que M. Thiers appelait les libertés nécessaires. La première liberté civile n'est-elle pas la liberté du travail ? La liberté politique n'est-elle-même quelque chose qu'à la condition de consacrer la liberté civile. On ne peut être vraiment libéral sans admettre la liberté civile, c'est-à-dire la liberté commerciale. (Mouvements divers.)

Les protectionnistes nous disent encore : Mais vous nous avez promis qu'avec la liberté commerciale tout serait à bon marché, et tout est plus cher. D'abord, je nie que tout soit plus cher. (Interjections.)

Il y a deux ans, vous vous plaigniez de la cherté du blé ; aujourd'hui, c'est de la cherté de la viande qu'il s'agit. Ceux qui s'opposaient à l'introduction des bestiaux avaient donc tort. Le Gouvernement a fait ce qu'il a pu en 1853 ; il a réduit le droit sur les bestiaux. A cette époque, le chiffre des importations était de 5 à 6 millions. L'année dernière, il était de 123. Voilà quel a été le résultat de l'abolition du droit dont on ne voulait pas.

Tout à l'heure M. Brame disait que le Gouvernement devrait faire en sorte que le prix du blé fut constant. S'il peut résoudre ce problème, je l'en félicite ; mais il y a un fait, c'est que depuis trois cents ans la moyenne du prix en blé a été constante. J'ai pris les chiffres dans un très-bon ouvrage, le Dictionnaire du commerce et de la navigation, qui indique le prix du blé depuis saint Louis. De 1560 à 1636 la moyenne du prix fut de 18 fr. 58 cent., de 1636 à 1751 elle fut de 17 fr. 28 cent., et enfin de 1751 à 1850 elle fut de 18 fr. 20 cent. Le prix est donc en moyenne presque toujours le même et ne varie que d'une récolte à l'autre. (Bruit divers.)

Il est un autre fait qui devrait frapper les protectionnistes. C'est l'immense avantage qui est résulté pour les ouvriers de la liberté commerciale. Depuis 1860, nous avons exporté une quantité considérable de marchandises ; les salaires ont augmenté, ce qui permet aux ouvriers de consumer de la viande ; et voilà à cause de l'augmentation du prix de la viande. (Très bien ! très bien !)

On dit encore : On est venu nous imposer ces traités de commerce auxquels nous n'étions pas préparés, on se moque de l'industrie française, c'est odieux ! Mais on vous avait assez avertis cependant. D'abord le traité de 1786 avait été un premier avertissement qui vous disait : prenez garde à la liberté du commerce viendra un jour.

Sous le Gouvernement de Juillet, vous avez été avertis par ce qui s'est passé pour les laines. On avait mis sur les laines des droits qui s'élevaient jusqu'à 70 et 80 p. 0/0. Ces droits excessifs eurent pour résultat de faire hausser le prix des laines. Qu'arriva-t-il ? La laine française, qui est excellent, ne s'employait guère que mélangée avec d'autres, comme il n'entrerait pas de laines étrangères, on ne pouvait utiliser la nôtre.

Le Gouvernement, M. Thiers lui-même comprit qu'une réduction du droit était nécessaire. On proposa un projet, et M. Meynard, qui fit le rapport, émit avec la commission le vœu que l'on se hâtât d'arriver à la liberté commerciale.

Ceci se passait en 1832. En 1841, en présence de l'agitation qui se produisait en Angleterre à propos des lois sur les céréales, le Gouvernement proposa aux Chambres de faire une union douanière

avec la Belgique ; il échoua devant les résistances protectionnistes. Il voulut mettre un droit, fort modéré, sur les sésames. Les protectionnistes protestèrent furieusement. Barbès et le Gouvernement abandonnèrent le sésame du commerce, et voilà son prix baissé.

En 1856, le moment de la protection renouvelée, leurs menaces contre le Gouvernement, il échoua à l'égard de la protection et du sésame.

En 1847, MM. Guizot et Duchâtel, honteux de notre infériorité en face du grand mouvement de l'Angleterre, capables de la conversion de Robert Peel, voulurent diminuer un peu les droits sur les fers. La Commission Peel échoua.

Le Gouvernement de 1848, malheureusement arrivé trop vite, ne put rien faire. M. Garnier Pagès. Nous avons donné des primes à la sortie des marchandises étrangères, mais jamais après une grande masse de numéraire en France. Nous avons liquidé le passé et préparé la prospérité des années 1848 et 1850 où les industriels et les commerçants firent des bénéfices considérables. (Exclamations sur quelques bancs.)

M. Auguste Chevalier. Voulez-vous maintenant savoir ce que nous coûte la protection et quels sont ces bienfaits inestimables dont on nous parle tant ? Je vais vous dire des chiffres.

L'agriculture en France, occupe 19 millions et demi d'individus, en comptant les femmes et les enfants, l'industrie employe 17 millions, le commerce 4,500,000 ; il y a 4 millions d'individus de professions diverses se rattachant à l'agriculture ou à l'industrie, 200,000 autres de professions diverses non classées ; 1,700,000 de professions libérales ; 1,800,000 vivant de leurs rentes. Evidemment ces chiffres ne sont qu'approximatifs.

Eh bien, je le demande : que représentent dans tout cela les industries qui sont tant d'agitation ? L'industrie textile (lin, chanvre, coton, soie, etc.) emploie 825,000 ouvriers. Je n'y comprends pas les femmes, enfants, patrons et domestiques, qui élèveraient le chiffre à 3 millions environ.

L'industrie métallurgique n'occupe que 249,000 individus, tout compris. Eh bien, que vous demandez-vous avec toutes ces descriptions désespérées ? De surabondance à l'ingrêt de 3 millions d'individus environ l'ingrêt de 35 millions. Mais croyez-vous donc que l'agriculture soit disposée à faire les frais de la protection au profit de quelques industriels ?

Et encore tous ne se plaignent pas ; il en est beaucoup, des filateurs de soie, par exemple, et même des filateurs de coton, qui ne vous demandent pas de les protéger.

Il faut au moins que la France, si elle doit payer pour protéger l'industrie, sache bien ce qu'elle paie. Dans un discours prononcé à la Villette, M. le ministre du commerce a dit que la production de l'agriculture française s'élevait par an à 15 milliards. Admettons pour l'industrie un chiffre pareil.

M. le ministre d'Etat. Non ! non ! il s'en faut de beaucoup ! L'industrie du fer produit 860 millions, la laine 1,200,000 fr., le coton 1 milliard, le lin 160 millions. Il y a loin de là à votre chiffre.

M. Auguste Chevalier. Soit. Voulez-vous 6 milliards ? (Nouvelles dénégations.) Mettons 4 milliards, ne marchandant pas. (On rit.) Eh bien, comme la protection représente une moyenne de 10 ou 12 p. 0/0, cela fait 400 millions par an ; mettons 200 millions ; c'est donc 200 millions par an que nous coûte la protection. Si la France veut payer un pareil tribut, à messieurs les protectionnistes, je n'ai rien à dire ; mais il faut au moins qu'elle sache ce qu'elle fait.

Sans doute il faut ménager les intérêts engagés, mais enfin il faut que l'industrie suive la loi de sa responsabilité personnelle. Comme je le disais il y a quatre ans, le traité de commerce est une machine comme une autre, une machine qui produit à 12 0/0 meilleur marché. Il faut bien l'accepter, comme il faudra accepter toute autre machine qui baisserait le prix de la production. Oui, il est temps que l'industrie cesse de faire peser sur le pays la prime exagérée que la protection réclame.

Ce que la Chambre a de mieux à faire, c'est donc de repousser l'interpellation et de persévérer dans cette voie de libéralisme, qui est éminemment favorable à l'industrie. (Approbation sur un certain nombre de bancs.) La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à six heures dix minutes. Le chef des secrétaires-rédacteurs, MAUREL-DUPREY.

Séance du 15 Mars. PRÉSIDENCE DE M. LE PRÉSIDENT SCHNEIDER. La séance est ouverte à deux heures. Le procès-verbal de la séance du 14 mai est lu par M. Guillemin. L'un des secrétaires, INTERPELLATIONS. M. le Président Schneider. La parole est à M. Quesné.

dans l'examen des faits. Parvenu immédiatement à cet examen, et je concentrerai mes observations sur une industrie spéciale, celle de la draperie.

Vous voyez que le Gouvernement, en imposant la concurrence étrangère à nos industries, nous a privés-à-vis d'elles l'empêchement de nous en possession de nos draps, par des facilités et aussi par des primes à l'exportation de nos laines étrangères. On n'a pas tenu, on n'a pas pu tenir cet engagement.

Ce qu'on n'a pas encore assez dit, c'est à quel degré d'infériorité nous sommes à cet égard par les voies les plus nécessaires à l'industrie, les chemins de fer. En 1865, nous n'étions ehoore, sous ce rapport, qu'au huitième rang parmi les nations de l'Europe, ainsi que le constate l'Exposé de la situation de l'Empire de 1865. En 1866, l'Exposé de la situation nous a appris que la longueur des lignes exploitées avait été moins grande qu'en 1865. Les Exposés de 1867 et de 1868 ne disent rien sur ce point, silence qui n'est pas de bon augure.

En présence d'une telle infériorité, peut-on s'étonner que notre industrie ait souffert, et qu'elle réclame des compensations ? Les deuxièmes points sur lequel je veux appeler votre attention, c'est de la manière dont sont constatés, dans les tableaux de douanes, nos échanges avec les autres peuples, tableaux où l'on omet les principaux arguments contre nous. Comme preuve de l'accroissement du travail de nos industries, on cite souvent les chiffres de nos importations et de nos exportations, au titre Commerce spécial ; thermomètre vrai, en effet, de la situation industrielle et commerciale.

Le total a été, en 1867, d'après les tableaux de douanes, de 7 milliards 227 millions. Mais il y a dans ce total des chiffres très-grands qui jouent le rôle de soldats d'élite en l'exagérant, car on les compte deux fois lorsqu'on les devrait pas les compter une seule fois.

Ainsi on fait figurer à l'exportation 26 millions pour les laines ; or, chacun sait que nous exportons fort peu de laines ; les laines dont parle cette statistique sont des laines étrangères qui n'ont fait que séjourner dans nos magasins, parce que nos négociants trouvaient cela moins cher que de les laisser en entrepôt depuis la suppression des droits d'entrée.

Le coton figure sur le tableau pour 71 millions ; ici le doute n'est pas possible, car la France ne produit pas de coton. L'Algérie et nos colonies n'en donnent que des quantités insignifiantes. Les soies grèges sont comptées pour 65 millions, mais chacun sait qu'on n'exporte pas de soies grèges françaises.

Je ne veux pas fatiguer la Chambre, les chiffres que j'ai cités forment déjà un total de 162 millions, qu'on a fait figurer à tort deux fois, à l'importation et à l'exportation. Ce sont au moins 300 millions à déduire. Il ne faut donc pas se laisser éblouir par les chiffres, à présent qu'il est malheureusement indéniable que les importations étrangères ont augmenté beaucoup plus que l'exportation des marchandises françaises.

Je ne veux pas prendre pour exemple les résultats de 1867. Je sais que si, dans tout ce tableau des importations et des exportations, on déduisait de plus de 183 millions, la balance est en défaveur de la France, qu'on a mis dans l'obligation de demander à l'étranger des objets en quantités considérables. Comme je disais qu'on n'importe en France que des chiffres nominaux, je n'en entrai même que de très peu de laines étrangères ; mais, même en les comptant, je trouve que, depuis les traités de commerce, les importations étrangères ont augmenté nos exportations, à 15,800,000 francs près, tandis qu'en 1860, avant les traités, nos exportations dépassaient les importations de plus de 291 millions, de ce qui fait toujours des cotés de la balance l'excédent du commerce tend à s'établir au jour le jour en notre faveur.

Les documents des douanes accusent pour cette année, jusqu'au 31 mars dernier, un excédent de 23 millions à l'avantage des importations étrangères, tandis que nos exportations ont baissé de 35 millions, c'est-à-dire un symptôme fâcheux. Que sont devenus ces horizons nouveaux que nous ouvrons devant notre industrie ?

Je passe aux usages de l'industrie. Le rapport de la commission des valeurs à l'exportation de nos laines de France, de la draperie notamment, aurait augmenté de 199 0/0 depuis 1862.

Malheureusement ces chiffres ne sont pas exacts, et les déductions qu'on en tire le sont encore moins. D'abord, cette augmentation de 199 0/0 est le résultat de l'augmentation de 140 0/0, mais la déduction en réalité de 406 0/0 ; erreur 93 0/0.

Ce qui est plus grave encore, c'est qu'il y a une administration des douanes basée sur des chiffres qui ne sont pas exacts. Pour l'année 1862, pour quoi n'a-t-elle pas pris l'année 1860, dernière année de la protection ? Si l'on avait adopté ce procédé plus rationnel, le résultat aurait été tout autre.

L'exportation des vêtements confectionnés qui était de 24 millions en 1860, est tombée à 35 millions en 1867, ce qui a absorbé les 22 0/0 dont l'exportation de notre draperie avait augmenté de 1861 à 1866. On peut donc dire que l'exportation de notre draperie a plutôt diminué qu'augmenté. Et voilà une industrie qui n'est devenue comme un exemple des bienfaits du régime nouveau.

Mais ce n'est pas tout. L'importation des draperies étrangères a augmenté en